

académie de MONTPELLIER

COLLÈGE A. COURRIERE
11390 CUXAC-CABARDÉS
Tél. : 04.68.26.50.21
Fax : 04.68.26.63.18

Courriel : ce.0110721z@ac-montpellier.fr



RENTREE 2024-2025 - INTERNAT
Pour section sportive VTT ou Classe Equitation ou Club MOTO
5ème- 4ème- 3ème

Mesdames, Messieurs, merci de l'intérêt que vous portez à notre établissement et à son Internat. Afin de pouvoir étudier votre candidature et parce que les places à l'internat de notre établissement sont limitées, nous vous demandons de suivre les étapes suivantes :

Constitution du dossier

- 1 - rédaction d'une lettre de motivation de l'enfant.
- 2 - rédaction d'une lettre du ou des responsables expliquant les motifs de la demande.
- 3 - bulletins des trimestres antérieurs de la scolarité au collège
- 4- photographie de l'enfant annotée avec Nom et Prénom

Réception du dossier

- par la poste à l'attention des CPE (Conseillères Principales d'Education) **Mmes ICHE et MICHARD**
- **par mail conjointement à marie-pierre.iche@ac-montpellier.fr ET aurelie.michard@ac-montpellier.fr**
- Etre déposé lors de l'après-midi de présentation de l'internat **le mercredi 13 mars 2024 à 14h.**

IMPORTANT :

Date limite de dépôt des dossiers : **vendredi 29 mars 2024 dernier délai./Au-delà aucune candidature ne pourra être étudiée.**

Pour tout renseignement, veuillez vous adresser aux CPE **Mme ICHE et Mme MICHARD.**

Tél : 04- 68- 26- 50- 21
bureau : 04- 68- 26- 69 - 07

Entretien d'admission

Vous serez reçus **en entretien obligatoire (jusqu'au vendredi 5 avril inclus dernier délai)** et nous demandons aux responsables **de s'y déplacer avec le candidat.** En ce sens, pensez bien à indiquer clairement vos coordonnées : numéros de téléphone et adresse.

Commission d'admission :

Une commission d'admission sous la présidence du Chef d'établissement examinera toutes les candidatures **courant avril.** A l'issue de cette commission vous serez informés de l'acceptation ou du refus de l'admission à l'internat du Collège Antoine Courrière pour la rentrée scolaire 2024-2025, **sous réserve**, pour les enfants hors secteur, **de l'obtention d'une dérogation par les services de la DSDEN de l'Aude.**

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, l'assurance de mes salutations les meilleures

Le chef d'établissement
M.VIVES



J.-M. VIVES
Principale
Collège A. Courrière